

SAVOIR-AGIR

Certification ICPF & PSI

S'ENGAGER EN TANT QUE FORMATEUR INDÉPENDANT DANS UNE DÉMARCHE QUALITÉ

Estelle Durand, journaliste à Centre Inffo

► Faire reconnaître son professionnalisme

Se faire certifier n'est pas une obligation mais est très utile : pour bénéficier de l'inscription simplifiée à Datadock, être référencé par les financeurs publics ou, simplement, faire valoir son professionnalisme auprès de donneurs d'ordre ou acheteurs. D'autant qu'à l'avenir, décrocher une certification sera peut-être un passage obligé, la qualité étant un des enjeux majeurs de la réforme engagée par le gouvernement. Créée en 1995, la certification ICPF & PSI (Institut de certification des professionnels de la formation professionnelle et de la prestation de service intellectuel) est attachée à la personne. "Elle atteste que la fonction de formateur est exercée avec succès", explique François Galinou, président de la société ICPF & PSI qui délivre la certification.

► Trois niveaux de certification

Le référentiel de certification ICPF & PSI repose sur des normes Iso et met l'accent sur la pratique du métier. La certification se décline en trois niveaux – agréé, confirmé et expert – selon l'expérience du formateur (de six mois à cinq ans, de cinq à dix ans, plus de dix ans). Après inscription sur le site Certif-icpf.org et vérification de son éligibilité, le candidat doit fournir des informations sur son profil et son activité : identité, formations suivies, expérience professionnelle, fonction précise, domaine d'intervention, etc. Il doit aussi décrire sa démarche qualité – c'est-à-dire la façon dont il s'organise



pour obtenir des résultats et pour respecter la réglementation –, préciser ses engagements déontologiques (adhésion à une charte, par exemple), et fournir des documents tels que des supports de cours, des preuves de la réussite de sa pratique et des références de clients qu'ICPF & PSI pourra interroger. La certification est délivrée pour trois ans sous réserve de résultats positifs aux audits annuels. Un nouvel audit est réalisé ensuite, si le candidat souhaite renouveler la certification. L'évaluation se fait sur pièces, mais ICPF & PSI n'exclut pas de rencontrer le formateur si les documents ne suffisent pas, voire de suspendre ou retirer la certification suite à des plaintes de clients.

UNE CERTIFICATION ATTACHÉE À LA PERSONNE

Parmi toutes les certifications s'adressant aux acteurs de la formation professionnelle, ICPF & PSI a la particularité de concerner les personnes physiques. Depuis 2016, elle est référencée sur la liste des labels et certifications généralistes du Cnefop, ce qui garantit sa conformité avec le décret relatif à la qualité du 30 juin 2015. Elle permet donc aux formateurs certifiés de bénéficier de l'inscription simplifiée à Datadock et d'être référencés par les financeurs publics. L'Institut de certification n'est pas accrédité par le Cofrac (Comité français d'accréditation des acteurs intervenant dans l'évaluation de la conformité), tels que ceux qui délivrent des certifications, mais une demande a été faite en ce sens.

+ D'INFOS <http://certif-icpf.org>

► Se former, prendre du recul

Le coût de la certification varie entre 825 et 1 650 euros HT selon le niveau, auxquels s'ajoutent les frais d'inscription (89 euros HT) et une redevance annuelle (280 euros HT). Le passage d'un niveau à un autre est facturé entre 330 et 825 euros HT. Les formateurs souhaitant se préparer à l'obtention de la certification pourront se former auprès de référents ICPF & PSI qui proposent des sessions de un à trois jours (590 à 2 160 euros HT). Se former n'est pas obligatoire, mais les formateurs devront s'assurer qu'ils maîtrisent la réglementation de la formation professionnelle et travailler sur la mise en valeur de la qualité de leur prestation, c'est-à-dire prendre du recul par rapport à leur activité quotidienne. ●